



VOLS EXTRA SHORT : +1 PNC

L'INTERSYNDICALE PNC répond par les actes :

Le renfort PNC sera maintenu sur les vols Moyen-Courrier Extra short jusqu'en octobre 2022.

Pour rappel, l'avenant à l'Accord Collectif PNC 2017/2022 relatif aux mesures exceptionnelles d'adaptation des compositions d'équipages du 28 octobre 2020, **prévoyait le retrait du PNC supplémentaire sur les vols MC extra-short (GVA, ZRH, LHR et AMS) jusqu'au 31 décembre 2022.**



Au mois de novembre 2021, L'INTERSYNDICALE PNC avait demandé et obtenu de déroger à cet avenant **en raison du retour d'un service quasi nominal sur les destinations MC extra short.** La composition équipage a donc été augmentée d'un PNC sur Londres, Genève et Amsterdam jusqu'au 30 juin 2022.

Le 25 avril 2022, nous avons de nouveau sollicité la direction, à travers un courrier officiel, afin que cette mesure soit prolongée jusqu'en octobre 2022.

Le 6 mai 2022, La Direction Générale du service en vol a répondu favorablement à notre demande.

En effet, grâce à la persévérance et l'implication de L'INTERSYNDICALE PNC sur le sujet, le renfort PNC sur les vols MC extra-short sera maintenu jusqu'au 31 octobre 2022, conformément à l'accord collectif PNC.